STATISTIQUES POSTALES.

TAUX POSTAL

Le 25 décembre 1898, le taux inter-impérial postal de deux centins par demi-once ou fraction de demi-once a été établi.

Ci-suivent les parties de l'Empire Britannique qui ont adopté entre elles le taux ci-haut mentionné :—

Aden.Lagos.Ascension.Iles sous le Vent.Iles Bahama.Etats de la Malaisie.Barbades.Malte.Bermudes.Maurice.

Bermudes. Maurice.

Afrique anglaise centrale. Natal.

" orientale. Terreneuve.

" Honduras. Nouvelle-Zélande.

" Guyane. Protectorat de la Côte du Niger.

" Indes. Compagnie des Territoires du Niger.

" Cie Borneo-Nord, Territoires Colonie de la Rivière Orange.

(Y compris Colonie de Labuan). Sarawak.
Canada. Seychelles.
Cap. Colonie du. Sierra Leone.

Ceylan. Etablissements des Détroits.

Sainte-Hélène. Chypre. Hes Falkland. Tobago. Fiii. Transvaal. Trinidad. Gambie. Gibraltar. Ile Turque. Côte d'Or Uganda. Royaume-Uni. Hong-Kong. Iles du Vent. Jamaïque. Johore. Zanzibar.

Le 31 décembre une proclamation de la Gazette Officielle annonçait qu'à partir du et après le 1^{er} juin 1899, le taux postal en Canada serait de deux centins l'once.

Le nombre réel de milles de chemins de fer utilisés pour le service des malles en 1900-1901 a été de 16,960 et le nombre de milles parcourus sur les chemins de fer s'est élevé à 17,537,847. En outre du nombre de milles de chemins de fer parcourus ci-haut mentionné, il y a le nombre de milles de service par eau qui a été de 1,217,590.